

Le Maire de Saint-Herblain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2212 -1 et L 2212-2, relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

Vu la demande d'annulation du 12 août 2024 de l'association d'assistance de Saint-Herblain et d'Indre,

Considérant que l'association d'assistance de Saint-Herblain et d'Indre souhaite annuler l'organisation du vide-greniers, prévu le samedi 31 août 2024, sur la résidence de la Bourgonnière et sur le parking du gymnase, allée de la Bourgonnière à Saint-Herblain,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

SERVICE :
SERVICE
TRANQUILLITÉ
PUBLIQUE ET
REGLEMENTATION

A R R E T E

ARRÊTÉ :
DPR-2024-0769

ARTICLE 1 : Le présent arrêté abroge et annule les arrêtés DPR-2024-0647 et DPR-2024-0648 du 09 juillet 2024.

OBJET :
Arrêté DPR-2024-0769
Abrogation des
arrêtés DPR-2024-0647
et DPR-2024-0648 -
annulation
vide-greniers -
résidence de
la Bourgonnière -
parking gymnase
de la Bourgonnière -
le 31 août 2024

ARTICLE 2 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera passible de poursuites pénales, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur et la présente autorisation sera suspendue.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, ou par l'application Télérecours citoyens à partir du site www.telerecours.fr :

- ✓ Par le titulaire, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ;
- ✓ Par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la Ville.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur Interdépartemental de la Police Nationale et Monsieur le Directeur Général de Nantes Métropole sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT À SAINT-HERBLAIN, LE 19 AOÛT 2024

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué à la Tranquillité publique et à
la prévention des risques,

Jocelyn GENDEK

Reçu en préfecture de Nantes et publié le 19 août 2024